



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 août 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 août 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous informer que l'Irlande, qui assume la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de septembre 2021, tiendra un débat public au niveau ministériel sur le thème « Processus de transition menés par l'ONU », en lien avec la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Cette réunion se tiendra le mercredi 8 septembre 2021 à 10 heures (heure d'été de New York).

Afin d'orienter le débat, l'Irlande a établi une note de cadrage (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**



Annexe à la lettre datée du 24 août 2021 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage aux fins du débat public tenu au niveau ministériel par le Conseil de sécurité sur le thème « Processus de transition menés par l'ONU »

Bref aperçu

Le Secrétaire général a fait des processus de transition menés par l'ONU l'une des priorités de son programme de réformes, l'objectif étant que le système des Nations Unies transforme de manière cohérente et efficiente la façon dont il répond à l'évolution des besoins sur le terrain durant un tel processus. Dans le cadre du compte rendu annuel sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la séance d'information et le débat seront notamment axés sur cette question importante.

Conformément à la résolution [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, un débat public a lieu tous les ans sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Irlande, qui assume la présidence du Conseil de sécurité durant le mois de septembre, tiendra cette réunion au niveau ministériel.

Transitions dans le cadre du maintien de la paix

Les opérations de maintien de la paix sont des éléments fondamentaux du dispositif de consolidation et de pérennisation de la paix de l'ONU ; par le déploiement d'efforts visant à prévenir le déclenchement, l'escalade, le prolongement et la récurrence de la violence, elles sont à même de faire passer d'un conflit à une paix durable. Elles favorisent l'action des autres acteurs de la consolidation de la paix en créant un espace propice à leurs interventions et elles contribuent à la recherche de solutions politiques propres à promouvoir les objectifs poursuivis. La façon dont une opération de maintien de la paix gère un processus de transition conditionnera le caractère durable de la paix.

En plusieurs occasions, le Conseil de sécurité a déclaré qu'il était déterminé à améliorer l'efficacité de l'action menée par l'ONU à toutes les étapes des conflits, de la prévention au règlement et à la consolidation de la paix après les conflits. Dans les résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, à savoir la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale et la résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, et plus récemment, dans le cadre de l'examen dudit dispositif pour 2020 qui s'est appuyé sur la résolution [75/201](#) de l'Assemblée et la résolution [2558 \(2020\)](#) du Conseil, ce dernier a réaffirmé qu'une action efficace en matière de consolidation de la paix ne pouvait être menée qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les opérations de maintien de la paix.

La réunion vise à appeler l'attention sur le rôle central que le Conseil de sécurité doit jouer pour ce qui est de donner toute l'importance voulue aux processus de transition dans le programme relatif au maintien de la paix élargi et à la consolidation de la paix.

Dans la déclaration de son président datée du 21 décembre 2020 ([S/PRST/2017/27](#)), le Conseil de sécurité s'est dit conscient que la manière de mener une transition était fondamentale, et il a souligné l'importance que revêtait dans les mandats de maintien de la paix l'existence de buts et d'objectifs clairement définis, orientés selon des critères précis, convenus aux fins de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Afin d'assurer une transition réussie et durable, il est essentiel de veiller plus particulièrement aux tâches qui incombent à une mission de

maintien de la paix, notamment son implication dans des questions d'une importance cruciale pour la transition, telles que la protection des civils ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; le renforcement des capacités en matière de sécurité et de justice ; les modalités de la planification intégrée mise en œuvre avec les autorités nationales et locales, les groupes de population, la société civile et le système des Nations Unies au sens large.

Des enseignements peuvent être tirés de transitions récentes qui ont été menées dans le cadre de la clôture d'opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire en 2017, au Libéria en 2018 et au Darfour en 2020. Il en ressort un besoin de cohérence et de coopération avec toutes les composantes du système des Nations Unies et les parties prenantes régionales, nationales et locales, en particulier les femmes et les jeunes. L'adoption d'une démarche graduelle, conforme aux conditions de sécurité prévalant sur le terrain et prenant dûment en compte les risques encourus par les civils lors des processus de transition menés dans le cadre d'une mission de maintien de la paix ainsi que les capacités et les priorités du gouvernement national et de la population, qui doit reposer sur la participation et l'aide continues de la communauté internationale, est cruciale pour asseoir solidement une paix durable.

Objectif

La réunion, au cours de laquelle le Secrétaire général et des intervenants ayant eu l'expérience de processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix ou conduisant de tels processus feront des présentations, offrira la possibilité d'examiner comment l'ONU gère actuellement ces transitions et comment les pays vivent cette expérience, et de se pencher sur le rôle que peut jouer le maintien de la paix dans la création de conditions propices à consolider les acquis de la paix. Ce sera également l'occasion de réfléchir à la façon dont le Conseil de sécurité peut faire fond sur les objectifs figurant dans la déclaration susmentionnée du Président du Conseil pour améliorer la configuration des opérations de maintien de la paix de sorte qu'elles soient préparées à mener des transitions par étapes, en suivant les conditions de sécurité prévalant sur le terrain et en assurant la prise en main locale et nationale du processus, lequel devra perdurer une fois l'opération de maintien de la paix restructurée, réduite ou clôturée.

Pour nourrir la réflexion, on pourra s'appuyer sur les questions suivantes :

- Comment le Conseil de sécurité peut-il contribuer à un processus de transition plus intégré, cohérent, durable et contrôlé par les autorités nationales ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il favoriser l'implication de la collectivité et de la société civile, y compris les jeunes et les minorités, dans la planification de la transition ? Comment le Conseil de sécurité peut-il faire en sorte que les femmes y participent pleinement, utilement et sur un pied d'égalité ?
- Comment les mandats confiés aux missions peuvent-ils intégrer la souplesse nécessaire face à l'évolution des conditions de sécurité ? Serait-il utile de fixer dans ces mandats les priorités et la chronologie des opérations ?
- Comment l'ONU peut-elle veiller plus efficacement à la prise en compte des risques de violence à l'égard des civils dans la planification de la transition et prévoir de continuer d'assurer la protection de la population durant et après la transition ? Comment l'ONU peut-elle aider les partenaires nationaux à élaborer leurs propres stratégies de protection de la population civile ?
- Quelles mesures concrètes peuvent être prises pour faire en sorte que le Conseil de sécurité renforce son dialogue avec la Commission de consolidation de la paix et utilise davantage ses conseils dans les situations de transition ?

Modalités d'organisation

La réunion se tiendra sous la forme d'un débat public.

Elle sera présidée par le Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande, Simon Coveney.

Intervenant(e)s

- Le Secrétaire général de l'ONU
- Ellen Johnson Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria
- Représentant(e) de la société civile

Des précisions seront fournies sur les modalités de participation des États Membres et des observateurs souhaitant prendre part au débat public avant la tenue de la réunion.
